

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2009

PROCES-VERBAL No 17 – 20h30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. Philippe CARASSO, Président
M. Martial BETSCHART, Vice-président
M. Philippe BOSSY, Secrétaire
M. Yvan VANNAY, Membre

Mesdames et Messieurs Laurent CORNAGLIA, Daniel DUGERDIL, Florian DUGERDIL, Gervais GAHIGIRI, Paul GERBER, Raymond MEISTER, Marc PENET, Claire POZZI, Robert PREISIG, Armand REZZONICO, Sylvie VAN BERCHEM, Eric VULLIEZ et Nicole WOLFF.

Excusé(e)s : M. Laurent DESBAILLETS et Mme Martina ZSELY SCHAFFTER

Assistent à la séance :

M. Claude GUINANS Maire
Mme Martine ROSET, Conseillère administrative
M. Philippe POGET, Conseiller administratif
M. Didier EISSLER, Secrétaire général
Mme Martine MERAT, verbaliste.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 12.05.2009.
- 2.- Communications du Bureau du conseil municipal.
- 3.- Communications du Conseil administratif :
 - présentation du budget 2010.
- 4.- Rapports des commissions :
 - commission mobilité et environnement, demande Millo-Zeller (Biogaz)
 - présentation des priorités mobilité/environnement.
- 5.- Projets de délibérations :
 - Néant.
- 6.- Plan financier quadriennal; présentation des conclusions par Eric Vulliez, au nom de la commission des finances.
- 6.- Résolutions et motions.

- 7.- Propositions du Conseil administratif.
 - 8.- Propositions individuelles et questions.
- Clôture de la séance.
Parole au public (pas de public).

Le Président ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée.

"Je pense que plusieurs parmi vous, peut-être tous, se réjouissent de me voir aujourd'hui ici et pour une année en tant que Président de ce Conseil, pendant un an on ne m'entendra plus ! J'espère que je n'en ferai pas une dépression mais il paraît que c'est soignable, soit par une démission soit par la remise de la Présidence au vice-président pour prendre la parole.

Mais trêve de plaisanterie, par égard pour vous, ayant tant à dire, je me suis demandé jusqu'à hier quel petit mot je pourrais encore dire avant de me taire et c'est mon "petit dernier" Samuel qui m'a donné l'inspiration; il découvre ces jours le Cid de Corneille et on lui apprend des vers classiques dont celui-ci : "A vaincre sans périls, on triomphe sans gloire" qui m'a fait penser à certaines valeurs fondamentales, qui m'a inspiré et donné quelques sentiments que je voulais vous exprimer en démarrant cette année de présidence.

C'est donc pour moi un honneur d'être Président du Conseil municipal mais ce mot d'honneur a pour moi une connotation d'orgueil que je ne pense pas avoir et que j'aimerais préciser. Je ressens cet honneur comme celui de l'hirondelle qui, à la tête du vol de migration, mène l'ensemble à sa destination. Mais pour la santé de ce vol, et surtout pour le sien et celle de tous les siens, elle passera à l'arrière pour céder la place à une autre pour la suite du parcours. Je ne me sens pas comme le lion dominant installé sur son trône avec sa vanité et son orgueil. L'intérêt collectif reste pour moi l'essentiel. C'est certain que mes convictions qui me mènent à mon appartenance politique veulent que cet intérêt soit assuré autant que faire se peut par la responsabilité individuelle, trop d'Etat tue l'Etat.

Ma satisfaction aujourd'hui c'est d'être avec vous une partie de ces citoyens ou habitants, au niveau communal, pour qui la notion de liberté se rapporte plus à la possibilité de pouvoir participer aux décisions d'un Etat de droit qu'à la possibilité de partir en vacances.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que dans un an le vol aura tenu le cap."

A son tour, **M. GUINANS** prend la parole :

" Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chers collègues du Conseil administratif, Cher public..."

Depuis le 1^{er} juin de cette année, j'ai endossé le titre de Maire de notre belle commune, 3^e de la législature. Dès cette date, j'ai déjà eu l'occasion de faire ce que je pensais être la principale tâche d'un Maire dans une commune dirigée par un Conseil administratif, je veux parler des discours. Cela a commencé lors de la pose de la 1^{ère} pierre des immeubles Bonnet, ensuite la fête des écoles, bien sûr lors de notre fête nationale le 1^{er} août, puis à l'occasion de la sortie des aînés, lors de l'assemblée annuelle des Chevaliers du Bon Pain au Domaine de Chouilly et ce soir, devant vous. Bien sûr, il serait réducteur de dire que seuls les discours sont importants car il y a de nombreuses invitations à honorer et surtout le Maire est souvent sollicité par les citoyens de notre commune pour recevoir et écouter leurs doléances, ceux-ci restant attachés à la fonction de Maire, sans doute par nostalgie de l'ancien régime avec un Maire et 2 adjoints.

La fonction de Maire ne décharge pas celui qui l'endosse de ses dicastères et il est bien entendu que les bâtiments et les routes restent ma principale préoccupation surtout en cette période de récession où chacun d'entre nous doit surveiller ses dépenses.

Je veux également relever la bonne entente qui règne au sein de notre Conseil administratif et j'en profite pour remercier mes 2 collègues pour toute l'aide qu'ils m'apportent.

Je remercie également l'ensemble du Conseil municipal pour tout le travail que vous accomplissez, pour la qualité de vos débats et pour toutes les idées et réflexions que vous nous transmettez.

J'espère que ce bon état d'esprit continuera lors de mon année de Maire et bien entendu pour toutes ces prochaines années.

Je terminerai cette brève allocution en adressant mes remerciements à l'ensemble du personnel communal.

Vive Satigny. "

1.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12.05.2009

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est accepté à l'unanimité.

2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président évoque la sortie du Conseil municipal, prévue pour le week-end du Jeûne Genevois 2010. Vu les dispositions à prendre, pré-réservations, etc, il demande que les propositions de chaque groupe soit présentées lors de la prochaine séance.

M. BETSCHART suggère que chaque groupe communique, le cas échéant, ses propositions à son représentant au Bureau afin que ce dernier puisse faire des propositions au Conseil lors de la prochaine séance.

Le Président fait part de la demande de M. VULLIEZ d'aborder le point 6 de l'ordre du jour avant la présentation du budget. L'idée étant qu'il y ait une vision plus globale de l'avenir financier de la Commune qui permettrait de mieux apprécier la présentation du budget 2010.

M. VULLIEZ reconnaît avoir fait cette demande mais il se ralliera à la position de Mme ROSET.

Mme ROSET aimerait présenter d'abord le budget 2010 de manière à ce que le débat qui ne manquera pas d'avoir lieu après la présentation du plan quadriennal puisse se faire avec une vue globale de la situation. Il est aussi plus logique de présenter 2010 avant le futur !

M. VULLIEZ ne désire pas de vote sur ce point. Il retire sa demande.

3.- COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Communications de M. POGET

- a) Il relève que chacun a pu trouver sur sa place un exemplaire du rapport administratif et financier de l'exercice 2008 et il espère que les conseillers auront du plaisir à le lire. Il rappelle que depuis l'exercice 2007 il n'est plus distribué automatiquement à l'ensemble de la population mais disponible à la Mairie pour qui le désire.
- b) Il communique qu'une invitation sera adressée aux conseillers pour recevoir une présentation du service social de la commune de Meyrin, destinée aux trois communes du Mandement. Une telle séance avait été agendée pour le mois de juin mais avait dû être reportée. Cette nouvelle séance aura lieu le 28 octobre.
- c) Le Grand Conseil a voté, le vendredi 25 septembre, le rapport de commission suite à la pétition concernant des mesures à prendre pour le ralentissement des véhicules sur la route du Mandement. Le Grand Conseil a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, lequel a décidé de mandater un Bureau composé d'urbanistes et d'ingénieurs civils pour faire une étude sur la traversée du village de Satigny afin qu'il propose des mesures allant dans le sens demandé par la pétition.

3.2 Communications de Mme ROSET

a) PACA Meyrin-St-Genis

Une deuxième table ronde aura lieu le samedi 17 octobre de 9h30 à 15h00 dans la salle Jean Monnet à St-Genis. Normalement, chaque conseiller a dû recevoir une invitation/inscription. **Mme ROSET** incite chacun à participer à cette séance car des enjeux très importants vont être développés sur Satigny. Dans un premier temps, il n'y avait pas trop d'impacts visibles du PACA sur Satigny mais il semblerait que lors de cette deuxième table ronde cela devienne plus évident !

b) Autorisations de construire

Pas de remarques.

c) Présentation du budget 2010

"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom du Conseil administratif, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2010. Cet exercice a été pour nous (et j'englobe le personnel communal qui a été étroitement associé) une première dans son déroulement. En effet, comme vous le savez déjà, les recettes communales sont en recul. Afin de vous présenter un budget équilibré et reflétant au mieux la réalité, il nous a fallu dégager des priorités, des économies et affiner les coûts prévus. Nous avons aussi tenu compte des volontés politiques que vous avez manifestées, je citerai pour exemples : l'augmentation du nombre de places en crèches, la réfection de nos routes, le niveau de nos investissements..."

A présent, quelques chiffres que je me permettrai de vous lire en « chiffre rond ».

Tout d'abord les recettes qui sont budgétées à 17 mios.

Les prévisions de recettes fiscales établies par l'Etat sont en baisse d'environ 0.1% pour les personnes physiques, environ 5% pour l'impôt à la source et environ 2,5% pour les personnes morales. Au surplus, l'impact de la votation de ce week-end est une baisse d'environ 11% des recettes fiscales pour notre commune, baisse dont nous avons tenu compte dans la version qui est sous vos yeux.

Quant au produit de la taxe professionnelle, nous avons misé sur la prudence au vu des chiffres énoncés ci-dessus.

Les charges sont budgétées à 14 mios.

La nouvelle péréquation financière intercommunale se traduit pour Satigny par une participation financière de 1,8 mio. A cela, il faut déduire la recette pour place de crèche versée par le fonds intercommunal de frs 300'000.-.

Quant aux charges de personnel, vous noterez qu'aucun nouveau poste est créé malgré le développement en terme d'habitants de notre commune. Un effort est demandé à notre personnel pour supporter cette nouvelle charge. J'en profite pour le remercier sincèrement pour l'excellent travail fourni.

Les amortissements sont budgétés à 3 mios. Ce qui dégage un modeste bénéfice de frs 10'000.-.

Quant aux investissements ils sont budgétés à 15 mios (3 mios de plus qu'en 2009).

Pour le surplus, sans vouloir entrer dans les détails, je vous laisse le soin de découvrir ces chiffres dans vos commissions respectives.

J'aimerais en guise de conclusion, mettre en garde les éventuelles volontés de création ou d'augmentation de charges qui ne pourront s'équilibrer que par des diminutions de charges existantes ou par la création de nouvelles recettes. A ce sujet, je souhaiterais souligner que les recettes fiscales figurant sur votre budget sont, au franc prêt, celles annoncées par le département des finances qui sera, cette année, particulièrement attentif à ce que ces estimations ne soient pas « gonflées ».

J'imagine que vous pouvez vous sentir « frustrés » du peu de « marge de manœuvre » qui vous est offerte par les chiffres présentés ce soir, mais je pense que comme nous l'avons fait au CA, l'enjeu n'est pas de se dire comment dépenser plus mais bien comment dépenser mieux !

4.- RAPPORTS DES COMMISSIONS

a) Commission mobilité et environnement, demande MILLO-ZELLER (Biogaz)

M. BOSSY, Président de la commission mobilité et environnement communique qu'un rapport de commission a été souhaité concernant la demande de MM. MILLO et ZELLER. .

Il s'agit d'une construction à titre privé d'une centrale électrique Biogaz dont la demande formulée est que la Commune rachète la production électrique de cette future centrale pour un montant estimé à environ frs 300'000.-.

Après discussion, la commission demande au Conseil municipal de confirmer la réponse négative qu'elle a décidé de donner, principalement pour des raisons économiques.

Par contre, la commission demande au Conseil municipal de charger le Conseil administratif de suivre le projet et, le cas échéant, de reprendre contact avec les auteurs du projet afin d'accompagner celui-ci sous une forme qu'il reste à définir suivant l'évolution du projet.

Mme VAN BERCHEM demande des précisions sur le terme "accompagner" qui, à son avis, est très vague.

M. BOSSY dit qu'il s'agit d'un suivi indirect; à savoir qu'il y a encore des interrogations sur ce projet, en particulier des démarches entreprises par MM. MILLO et ZELLER sur le financement du coût de production de cette électricité, via Berne, auxquelles ils n'ont pas encore reçu de réponse au niveau fédéral.

A ce jour la Commune ne sait pas dans quelles mesures ce projet actuellement défendu par MM. MILLO et ZELLER auprès de la Confédération sera ou non financé puisqu'un pré-projet a déjà été accepté en son temps; le projet a été surdimensionné ensuite mais l'enveloppe fédérale n'avait pas suivi alors et, entretemps, une nouvelle enveloppe est en train de se dessiner, mais la réponse définitive n'a pas été délivrée.

Pour la commission, il est clair qu'il ne s'agit pas d'acheter de l'électricité par rapport à cette centrale; en revanche, il y aurait la possibilité de s'intéresser à un investissement dans l'installation elle-même ou de réfléchir à comment aider l'entreprise à ramener des déchets d'autres producteurs privés sur la centrale.

Il précise que ce ne sont pas des choix mais bien des intentions qui ont été évoquées lors de la commission.

M. GERBER dit que ce montant de frs 300'000.- est le résultat de la différence entre le prix de vente de l'électricité et le coût (de quoi ???); il demande s'il est possible de connaître le montant total.

M. BOSSY n'a pas le détail des chiffres demandés par M. GERBER.

M. GERBER dit que (au hasard..) si le coût total est de 10 mio, frs 300'000.- ne représentent pas grand chose mais si le coût total est de 1 mio, c'est une somme énorme.

M. BOSSY n'a pas compris les choses comme cela. Il a compris que la production électrique de cette centrale est estimée à un certain nombre de Kw qui, au prix de revient, coûtera un surplus de frs 300'000.-.

A la demande du Président, **M. POGET** confirme que la Mairie n'a pas beaucoup plus d'informations, raison pour laquelle elle proposait de continuer à suivre le projet; il n'y a pas eu de plan de financement détaillé mais seulement des intentions dans les grandes lignes. Le montant indiqué est une estimation, raison pour laquelle la commission a décidé qu'elle ne pouvait pas entrer en matière sur une telle somme.

Si la Mairie reçoit des calculs affinés avec une participation de la Confédération, les montants seront peut-être tout différents et une autre manière d'accompagnement pourra être trouvée, par exemple une prise de participation dans le capital, afin de dire que c'est une activité intéressante sur le plan environnemental qu'il faut encourager mais il faut trouver une manière raisonnable de le faire car la Commune n'a pas de raison de subventionner une activité privée à but lucratif.

En fait cette demande est adressée à la Confédération mais comme MM. MILLO et ZELLER ne sont pas certains de la réponse, ils ont adressé cette même demande à la Commune afin de pouvoir aller de l'avant.

M. VULLIEZ qui a participé à la commission, dit que ce dossier, au point de vue financier, est extrêmement lacunaire; au-delà du montant, il était très difficile de se prononcer car il manquait beaucoup d'éléments. L'autre aspect est celui du rachat, qui est en fait un mauvais terme car il s'agit d'une sorte de subvention à une entreprise privée.

Le Président propose de passer au vote sur les demandes de la commission.

M. VULLIEZ estime qu'il y a deux aspects : l'un c'est le refus de l'aide financière et l'autre c'est l'accompagnement et le suivi du projet et il estime qu'il n'y a pas besoin de voter sur ce point, le Conseil administratif n'a pas besoin d'un vote pour le faire. De plus, il s'agit d'un vote un peu à l'aveugle.

Il propose de voter sur la première partie, c'est à dire l'aspect financier uniquement. Il ne voit pas l'objet du second vote.

Le Président dit que l'objet du second vote est la proposition de la commission que le Conseil administratif accompagne ou suive ce projet.

Le Président passe au vote selon la demande de la commission :

"Le Conseil municipal est-il d'accord que le Conseil administratif accompagne la suite de ce projet ?"

Mme VAN BERCHEM demande que l'on dise "suive" et non pas "accompagne" qui implique d'être très actif alors que le projet est assez flou et encore à l'étude. Elle estime qu'il faut d'abord voter sur l'aspect financier.

M. CORNAGLIA estime aussi qu'il s'agit de deux points très distincts. Il faut d'abord voter sur le fait de refuser une subvention déguisée. Au contraire, il trouve le projet intéressant car ce n'est pas tous les jours qu'une installation d'énergie renouvelable se crée sur la Commune; ce n'est pas tous les jours que des gens innovent dans ce domaine; il n'y a pas tous les jours dans une commune agricole l'opportunité de se dire qu'on pourrait étudier des sous produits agricoles qui contribueraient à produire de l'électricité de proximité.

Il pense qu'un signal fort de la part du Conseil municipal serait pertinent.

Le Président passe au vote selon les demandes de la commission :

- 1) "Confirmation de la réponse négative de la commission mobilité/environnement à la demande de MM. MILLO et ZELLER"

A l'unanimité, la décision de la commission est entérinée.

2.- "Accompagnement, ou suivi, de ce dossier par le Conseil administratif"

A l'unanimité, la proposition de la commission est acceptée.

M. POGET prend acte du mandat reçu. Il soumettra au Conseil municipal d'éventuelles propositions dans le sens d'un soutien quelconque à ce projet.

Mme VAN BERCHEM précise que si elle "ergote" pour un mot ce n'est pas parce qu'elle rejette le projet mais parce qu'il faut bien savoir à quoi cela engage.

b) Présentation des priorités mobilité/environnement.

M. BOSSY communique qu'après plusieurs séances, la commission a produit un inventaire de propositions de mesures à caractère environnemental. Il a été dégagé huit domaines, à savoir :

- les transports publics et complémentarités des modes de transports;
- la sécurité des piétons et des cyclistes;
- la gestion des déchets;
- la promotion des achats responsables et l'économie locale;
- mettre en place un outil de suivi environnemental;
- la réduction des consommations d'énergie et d'eau et la promotion des énergies renouvelables;
- le maintien et la promotion de la biodiversité communale;
- la diminution des nuisances liées aux activités humaines.

Lors de la dernière séance de la commission, les priorités à définir pour les prochaines années ont été largement débattues et un large consensus s'est dégagé puisque c'est à l'unanimité que les commissaires ont fixé les thèmes prioritaires suivants :

- le domaine de la réduction des énergies et d'eau ainsi que les transports publics et les complémentarités des modes de transports.

Il a été annoté en plus de ne pas oublier les outils environnementaux et la sécurité piétons – cyclistes, en cohérence avec les différents travaux qui sont soit déjà en cours soit à venir.

Les mesures les moins onéreuses, voire gratuites, seront engagées.

En tant que Président de la commission, il trouve important de faire confirmer par le Conseil municipal les choix dégagés par la commission mobilité et environnement et également de charger le Conseiller administratif en charge de présenter, lors des prochaines séances, des mesures à mettre en place.

M. GERBER ne comprend pas très bien pourquoi le Conseil municipal doit confirmer les décisions de la commission.

M. BOSSY dit qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail qui a occupé et préoccupé les commissaires; c'est aussi l'aboutissement d'un processus neuf dans ce champs des travaux au Conseil municipal; il trouve important que ce dernier prenne acte des orientations que la commission souhaite donner au Conseil municipal et en retour à la commission mobilité et

environnement pour ces prochains travaux et en particulier son travail sur les budgets à venir. Il est important que le Conseil municipal se positionne sur ces choix.

M. GERBER estime que par ce vote, le Conseil municipal ne fait pas confiance au travail de la commission. Le même scénario peut donc se reproduire à chaque décision prise par une commission.

M. BOSSY dit que ce n'est pas ce qu'il a voulu transmettre. Il comprend que pour certains cela puisse sembler être une méfiance envers la commission mais il ne voit pas où elle est. Au contraire, il pense que par cette démarche, le Conseil municipal peut appuyer largement les décisions, ou les options prises.

Jusqu'à ce jour, c'est la première fois qu'un tel axe est défini dans le domaine de l'environnement et de la mobilité. Ce sont des domaines pointus. Les discussions à venir seront importantes; raisons pour lesquelles il lui semble que le caractère nouveau de ces orientations choisies doit avoir le soutien du Conseil municipal. Il ne s'agit en aucun cas d'une défiance vis à vis de la commission.

Pour avoir participé à la séance, **Mme WOLFF** relève que la commission a fait un choix en connaissant tout le travail déjà réalisé; le procès-verbal vient d'être transmis et la plupart des conseillers n'ont pas encore eu le temps d'en prendre connaissance; il est donc difficile de demander au Conseil municipal de se prononcer alors qu'il n'est pas au courant de toutes les discussions.

M. VULLIEZ reconnaît qu'il est un peu embarrassant pour l'ensemble du Conseil de se prononcer étant donné que, d'une part le premier procès-verbal qui a été distribué est devenu caduc et, d'autre part, le dernier en date n'a pas eu le temps d'être examiné.

A l'intérieur des priorités qui ont bien été résumées par le président de la commission, les commissaires se sont également exprimés au niveau des mesures; certaines ont été acquiescées comme favorables; d'autres ont amené beaucoup de questions et d'autres encore ont été abandonnées.

Si le Conseil doit se prononcer sur ces priorités en général, il faut savoir qu'à l'intérieur de ces priorités, le débat est encore ouvert et qu'il y aura encore des choix à faire.

En ce qui le concerne, il pourrait se rallier à la proposition du Président de voter d'une manière générale les priorités afin de marquer ce pas important, sachant qu'il y a encore des choix, des décisions, à prendre.

M. CORNAGLIA estime que les propos de M. VULLIEZ rejoignent ceux de M. BOSSY. C'est-à-dire qu'il s'agit de donner une validation intermédiaire aux priorités qui ont été définies par la commission; tous les partis étaient représentés.

Il serait dommage de ne pas donner une impulsion à ces priorités, ce qui ne veut pas dire que la liste des mesures qui ont été retenues doivent toutes être réalisées.

M. MEISTER demande si cette validation par le Conseil municipal est demandée par le Président de la commission ou par les commissaires.

Il a lu les deux procès-verbaux; il y a des références à des documents qu'il ne possède pas; donc il se voit mal voter avec si peu d'éléments sous les yeux, même si cette initiative est très louable.

M. PENET fait référence à l'ordre du jour de la commission du 15.09.2009, point 3. "débat sur la grille relative à une politique...", il s'agit donc d'un débat et non d'une discussion ni de prise de position.

Le procès-verbal reprend le même terme de "débat"; il n'est pas complet puisque des modifications ont été apportées et la grille en question n'était pas jointe.

Il estime donc qu'un vote n'est pas adéquat à ce stade et si un débat a lieu après chaque commission, les séances ne sont pas encore terminées....

En revanche, en ce qui concerne le premier point concernant le biogaz, les commissaires ont effectivement décidé de demander au Conseil municipal son accord quant à la décision prise de ne pas accorder de soutien financier, en l'état, à ce projet.

Mais il n'a pas le souvenir qu'il ait été question d'un vote sur le deuxième point proposé; ce serait à son avis un vote de défiance envers la commission qui n'arriverait pas à tenir sa parole.

M. BETSCHART relève, p. 3 du procès-verbal, qu'une proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission de l'environnement et comme l'a relevé M. BOSSY, tous les partis y sont représentés. S'il faut encore valider une décision prise à l'unanimité de la commission, ce serait une sorte de tutelle.

D'autant plus qu'une fois que les priorités auront été définies par cette commission, il faudra que le Conseil municipal vote des budgets y relatifs.

M. PREISIG demande à son demandeur de retirer cette proposition. En effet, en acceptant cette demande de confirmation, le Conseil municipal va accepter une chose qui n'est pas définie; le périmètre n'a pas été défini en commission. Par contre si devant les interrogations qui se posent, le vote s'avérait négatif, tout le travail de la commission serait remis en cause. Pour permettre à la commission de pouvoir continuer son travail, il propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour.

Le Président communique que le vote n'est pas prévu à l'ordre du jour; il y a seulement le rapport de commission, lequel ne demande pas ce vote.

M. CORNAGLIA relève qu'il est déjà arrivé que le travail d'une commission soit désavoué par le Conseil municipal; c'est pour éviter une telle situation que le vote du Conseil municipal est demandé, par le Président de la commission il est vrai, et non pas par les commissaires. C'est juste une petite validation intermédiaire afin de pouvoir aller de l'avant.

Mme VAN BERCHEM demande elle aussi le retrait de cette demande de vote qu'elle juge contreproductif. Cette demande donne l'impression que la commission cache quelque chose et qu'elle demande ce vote afin de "verrouiller" les décisions qui ont été prises.

A sa connaissance, la seule fois où le Conseil a désavoué le travail d'une commission c'est en raison du coût trop important de la proposition faite.

M. BOSSY constate que lorsque l'on bouscule un peu l'ordre établi, il y a de grandes résistances...en conséquence, il retire sa demande de vote du Conseil municipal en vue de confirmer les choix dégagés par la commission mobilité en environnement.

5.- PROJETS DE DELIBERATIONS

Néant

6.- PLAN FINANCIER QUADRIENNAL

Présentation des conclusions par M. Eric VULLIEZ, au nom de la commission des finances.

M. VULLIEZ explique que l'objectif de ce plan quadriennal est de dégager les grandes tendances, de voir l'évolution à quatre ans. Pour essayer aussi de placer les décisions budgétaires pour l'année en cours, dans un cadre un peu plus large.

Par rapport au budget annuel, ce plan quadriennal est non contraignant et il n'y aura pas de vote à la fin de la présentation. Les décisions seront prises au niveau du budget annuel, année après année.

Un groupe de travail plus restreint que la commission des finances a été créé pour établir ce plan, composé d'un représentant de chaque parti politique, les Conseillers administratifs, le Président de la commission ainsi que M. SAILLET, comptable communal.

La commission des finances a été tenue au courant et elle a déjà eu la présentation de ce plan dans le détail.

Au niveau de la méthode, la difficulté de ce genre d'exercice c'est le degré de sophistication; il est facilement possible d'inventer une usine à gaz mais ce n'était pas le but; il fallait aussi s'adapter au délai prévu et le groupe de travail s'est donné le temps de trois séances.

Par contre, le niveau de détails est tout de même descendu assez bas pour se sentir à l'aise par rapport aux grandes tendances. Une bonne balance a été trouvée entre être assez rapide et ne pas se perdre dans les détails.

L'autre aspect a été de se dire que cet outil devra être raffiné chaque année; par exemple au niveau du revenu des personnes physiques, il y aura lieu d'aller un peu plus à fond l'année prochaine de manière à mieux cerner la réalité. En revanche au niveau des charges, les prévisions étaient bien près des résultats.

Une distinction importante a été faite dans le cadre de ce budget c'est-à-dire les aspects relativement mécaniques et d'autres qui sont des choix politiques.

Les aspects mécaniques, ce sont les augmentations dues à l'augmentation de la population, ou à une augmentation du nombre d'enfants, d'un changement légal, ou encore la compensation du coût de la vie, etc.

Les aspects politiques sont liés eux à une augmentation des services; un plus que l'on veut offrir à la population et qui découlent de discussions et de choix politiques.

Ces deux aspects ont été traités séparément. M. VULLIEZ et M. SAILLET se sont focalisés principalement sur les aspects mécaniques et il a été demandé au Conseil administratif de se pencher sur les aspects politiques.

Il n'a pas été débattu de ces intentions mais elles ont été consolidées et mises ensemble pour être présentées ce soir.

Un tel plan, dépend finalement des hypothèses faites. Un temps assez important a été consacré à ces hypothèses pour les mettre à plat et pour pouvoir les valider année après année, l'idée étant de reprendre ces hypothèses et voir si elles ont changé, car elles vont changer inévitablement, mais savoir pourquoi en telle année, on était arrivé à telles conclusions.

Pour l'aspect des revenus, la question s'est posée de l'évolution du chiffre d'affaires par catégorie d'industrie et non pas globalement; par exemple l'industrie pharmaceutique, automobile, la restauration, etc., comment évoluent toutes ces entreprises des zones industrielles de la Commune, et cette façon de procéder s'est révélée un bon outil pour être assez près de la réalité économique.

Donc il a été examiné l'évolution du chiffre d'affaires, des places de travail; combien de personnes physiques paieraient leurs impôts sur la Commune, toutes ces sortes de choses.

Finalement, au niveau de la méthode, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de faire un procès-verbal complet des séances de travail mais seulement d'inscrire les décisions prises.

Il démarre et commente le diaporama, lequel sous sa forme "papier" figure en annexe au présent procès-verbal.

En ce qui concerne les chiffres, **M. VULLIEZ** dit que lors de l'élaboration du plan quadriennal, les chiffres définitifs de l'administration cantonale n'étaient pas encore connus mais il était déjà possible de voir qu'il y aurait une diminution notable des revenus.

Au niveau des revenus, la baisse la plus notable, de l'ordre de plusieurs millions, concerne les revenus des personnes physiques, due à la nouvelle péréquation financière des communes et à la conjoncture défavorable actuelle.

La taxe professionnelle est un élément stable car elle est basée également sur le nombre d'employés et la surface de l'entreprise.

Il précise que même si la situation se rétablit, elle ne reviendra certainement jamais au niveau des revenus 2008 en vertu de la nouvelle péréquation financière.

Un scénario catastrophe qui découlerait de transferts de charges du Canton aux communes, n'a pas été envisagé, même s'il reste possible...

En conclusion, **M. VULLIEZ** remercie le groupe de travail pour le travail fourni ainsi que les conseillers pour leur attention.

Pour avoir participé au groupe de travail, **M. PREISIG** tient à remercier M. VULLIEZ de les avoir entraînés dans cette aventure. Au début, il ne savait pas très bien au devant de quoi il allait; il pense que les pièges ont été évités et le groupe a bien fonctionné dans une atmosphère consensuelle. La bonne surprise est venue ce soir puisqu'il a pu être constaté que les projections qui ont été imaginées sur des bases un peu différentes, et le budget élaboré par la Mairie, se recourent.

M. BETSCHART tient aussi à remercier tous les acteurs de ce travail. En votant la motion sur cette planification financière, il n'imaginait pas un tel résultat. Il relève également que la commune de Satigny est la première commune suburbaine à effectuer un tel travail.

M. REZZONICO trouve un peu audacieux de faire des prévisions de recettes fiscales jusqu'en 2013 car il est difficile d'imaginer de manière conjoncturelle ce qui va se passer en 2012 ou 2013. Par contre, si les chiffres de 2010 ne correspondent pas aux prévisions, que fait-on avec le plan quadriennal ? on oublie cet outil ou est-ce qu'on essaye de corriger les erreurs qui ont été faites ?

M. VULLIEZ répond que des erreurs il y en aura !

Pour 2010, les chiffres 2009 émaneront de comptes et non d'estimation et ils remplaceront ceux de 2008 et les chiffres de 2010 ne seront pas modifiés puisqu'ils résulteront du budget, comme pour ceux de 2009 dans le plan qui nous occupe.

Par contre, tout ce qui sera nouveau sera pris en compte afin d'améliorer les prévisions pour 2011, 2012 et 2013 et il sera rajouté 2014. Le plan pourra constamment être réactualisé.

M. REZZONICO n'a pas très bien compris les revenus des personnes morales. S'il a compris le plan d'aménagement et le PACA, les zones industrielles du Canton vont se concentrer, donc il va y avoir obligatoirement plus de postes de travail sur la Commune alors pourquoi spéculer sur une baisse de ces revenus ?

M. VULLIEZ a bien vu le transfert de certaines zones industrielles, notamment La Praille-Acacias mais le groupe de travail a estimé qu'il s'agissait d'un horizon bien plus lointain. Il s'agit plus d'une question qui se posera dans le temps mais pas d'une exclusion de la situation.

Mme ROSET précise à l'intention de M. REZZONICO qu'il y a une différence entre les personnes morales, les entreprises, et les personnes physiques, les employés; ce sont deux impôts différents.

Les employés se retrouvent soit dans les impôts à la source, soit pas du tout parce qu'ils habitent dans une commune plus pauvre que Satigny ou encore ils habitent le canton de Vaud !

Les seuls employés travaillant sur la Commune que l'on retrouve dans l'impôt "personnes physiques" sont ceux qui habitent une commune du Canton qui est plus riche que Satigny et il n'y en a pas beaucoup !

Concernant les personnes morales, il faut savoir que, vu l'indice de capacité financière de la Commune qui, jusqu'à présent était très haut, celle-ci ne touche que le 20% de l'impôt "personnes morales", le reste partait déjà dans le fonds de péréquation, antérieur à la situation actuelle.

L'indice de capacité de Satigny va forcément baisser du fait que le nombre d'habitants a augmenté; il y a d'autres facteurs qui entrent en compte; le calcul est très compliqué, mais plusieurs éléments font penser que l'indice de la Commune va baisser et que, à travers ce mécanisme, toucher légèrement plus d'impôts sur les personnes morales. Allié au fait que la ZIBAY va s'agrandir; qu'il y a des probabilités d'agrandissement de la ZIMEYSA, bien qu'on en soit encore loin (Mme Roset parle de 10 à 15 ans), tous ces éléments font qu'effectivement l'impôt sur les personnes morales va augmenter mais en tout cas pas dans les quatre ans à venir.

Mme VAN BERCHEM remercie aussi le groupe de travail pour les efforts fournis; elle estime que ce plan quadriennal est un bel outil qui peut donner des ailes mais qui appelle aussi à la prudence.

M. PENET invite ses collègues à aller à St-Genis le 17 octobre prochain car un des projets du PACA parle de la ZI du Bois-de-Bay comme une zone "sale". C'est-à-dire tout ce que personne ne veut.

Le Président à son tour remercie toutes les personnes qui se sont penchées sur ce plan quadriennal qui représente un outil de travail d'une utilité indéniable.

7.- CIE DES SAPEURS-POMPIERS DE SATIGNY – NOMINATION D'UN OFFICIER

Avant de passer à la nomination, **Mme ROSET** informe que le Sgt MARINACIO a fait valoir son droit à la retraite pour le 01.01.2010.

Conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, Mme ROSET demande le préavis du Conseil municipal pour la nomination au grade de 1^{er} Lieutenant du Lt Jean-Pierre MORZIER, avec effet au 01.01.2010.

M. MEISTER précise que le grade de 1^{er} Lt est un grade honorifique, attribué après cinq ans au grade de Lieutenant.

La nomination au grade de 1^{er} Lt du Lt Jean-Pierre MORZIER est préavisée favorablement, à l'unanimité.

8.- DESIGNATION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DU LOCAL DE VOTE POUR 2010.

M. Daniel DUGERDIL fait remarquer que pour la votation du 28 novembre, le vice-président désigné est Laurent DESBAILLETS, mais les renseignements complémentaires sont les siens (D.Dugerdil).

Il est vraisemblable que ce soit le nom qui soit valable; les autres renseignements seront corrigés (les aléas du "copier/coller" !)

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne les président(e)s et vice-président(e)s du local de vote de Satigny pour 2010, selon les listes annexées, proposées par le Conseil administratif et qui figurent en annexe au présent procès-verbal.

9.- RESOLUTIONS ET MOTIONS

Néant.

10.- PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

Néant.

11.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PREISIG relève que cet été, la route de Peney-Dessus a été fermée à la circulation pendant plus d'un mois, en raison de travaux. Une information a été distribuée par l'entreprise mandatée, d'une manière très parcimonieuse, quasiment confidentielle. Pourquoi l'information n'a-t-elle pas été diffusée par un "tous ménages", comme c'est la pratique lorsque des routes communales sont durablement fermées à la circulation ?

M. GUINANS répond que la route de Peissy a aussi été fermée et toute la population de Satigny n'a pas été informée non plus.

En ce qui concerne la route de Peney-Dessus, il s'est agi d'un mandat des SIG et la Mairie ne participait même pas aux rendez-vous de chantier et n'a reçu que des informations lacunaires. Il estime donc que c'était le rôle de l'entreprise d'informer les riverains.

M. VANNAY aimerait avoir un "retour" sur l'opération "vélos électriques" ?

M. POGET communique qu'à partir de juin 2009, vu le montant qui lui a été alloué par la commission des finances, il a opté pour une mise à disposition tout public de vélos électriques afin que les personnes intéressées puissent faire un essai pendant une semaine, opération qui a duré sept semaines; pendant ce laps de temps, 8 à 10 vélos ont été mis à disposition. Une information "tous ménages" avait été faite à ce sujet.

Une soixantaine de personnes se sont inscrites pour cette expérience; le vélo était mis à disposition du mardi soir au lundi soir suivant, permettant ainsi une utilisation tant pour se rendre éventuellement au travail tant pour les loisirs pendant le week-end.

L'organisation qui s'est occupée de cette opération a été chargée de trouver des vélos auprès de différents vendeurs qui les ont mis à disposition.

Un questionnaire a été rempli par chaque utilisateur d'un vélo afin de connaître la finalité de cet essai, tant au niveau des avantages que des inconvénients. Ces informations sont en train d'être collationnées et seront transmises au Bureau qui a accompagné cette action.

Dans quelques temps, un nouveau questionnaire sera adressé à ces mêmes personnes afin de savoir si elles ont franchi le pas et acheté un tel vélo; et si non, qu'elles en sont les raisons. Si ces dernières sont d'un ordre financier, la Mairie pourra étudier de quelle manière elle pourrait soutenir ces actions "vélos électriques" en 2010.

Les résultats obtenus avec le premier questionnaire seront communiqués à une prochaine commission de l'environnement.

M. GAHIGIRI a le plaisir d'annoncer à ses collègues que son groupe, après une longue réflexion, s'est mué en une association politique selon le code des obligations, ceci pour une meilleure visibilité vis-à-vis de la population et mieux dégager les valeurs et les objectifs de ses membres.

Il informe également qu'il a été élu Président de cette association.

M. GAHIGIRI félicite la Mairie pour le "Satigny en Clair" qu'il a trouvé assez plaisant.

M. Florian DUGERDIL aimerait bien connaître le nom de cette nouvelle association.

Réponse collégiale devinée par la rédaction : le nom n'a pas changé, il s'agit de "l'Alternative +solidaire".

M. VULLIEZ évoque le parking près de l'école "village" dont la création a été votée par le Conseil. Il demande que le Conseil administratif revienne avec ce projet et en commission et auprès du Conseil.

En effet, il y a énormément de temps qui s'écoule entre le moment de la votation et la réalisation et des choses changent entretemps, notamment les prix et peut-être des priorités. Il constate que le parking des CFF est sous-utilisé et il se demande s'il est vraiment opportun de créer un nouveau parking juste à côté.

M. GUINANS communique que ces travaux ne débiteront pas sans en reparler en commission.

Depuis la dernière rentrée scolaire, la Mairie a reçu de nombreux appels téléphoniques ainsi que des courriers de parents d'élèves dénonçant des problèmes d'accès à l'école. La priorité est donc de libérer des places en zone bleue pour que les parents puissent déposer leurs enfants et faire en sorte que les enseignants garent leurs véhicules dans ce parking.

Il rappelle qu'à l'époque il avait été émis l'idée de faire payer ces emplacements. Il rappelle aussi que le parking de la gare est réservé aux usagers des CFF et qu'à terme, d'après ce qui a pu être constaté à La Plaine, ce parking sera complet.

Même si la Commune a le projet de construire un immeuble sur cette parcelle, ce n'est pas avant 2015 / 2018.

On peut constater sur place que les enseignantes parquent leurs véhicules au-delà de la borne de fermeture car l'une d'entre elles possède une clé.

La Mairie profitera de créer un parking pour les deux roues afin que les personnes qui utilisent les salles en soirées et viennent en moto, ne montent pas jusqu'en face des immeubles de la rte de la Gare dont les propriétaires se plaignent du bruit.

C'est tout un projet d'aménagement qui sera rediscuté en commission.

M. Florian DUGERDIL dit que sous les fenêtres de son habitation il y a des conteneurs pour le PET, le verre, le compost et les déchets ménagers et il est incommodé toute l'année par des nuisances tant sonores qu'olfactives, principalement le dimanche matin où certaines personnes aiment venir ponctuellement à 07h30 pour se débarrasser de leurs bouteilles ou alors l'été quand la canicule fait remonter des odeurs extrêmement déplaisantes jusque dans sa salle de bains, voire sa chambre à coucher.

En conséquence il demande s'il ne serait pas envisageable de déplacer ces conteneurs à proximité de la "montagne des chèvres" ce qui aurait pour effet de n'incommoder aucun villageois et de permettre aux nombreux pique-niqueurs de pouvoir se débarrasser et de trier leurs déchets.

M. GUINANS estime qu'il n'est pas souhaitable que les habitants de Chouilly prennent leur voiture pour se déplacer jusqu'à la montagne des chèvres et il serait très étonné qu'ils fassent le déplacement à pied.

Il est évident que l'emplacement actuel n'est pas satisfaisant et la Mairie va en chercher un autre. Une étude est en train de se faire au niveau de chaque hameau afin de trouver le meilleur endroit possible, mais il ne peut pas dire dans quel délai.

M. POGET communique que l'idée est de passer au système des conteneurs enterrés, au fur et à mesure, comme à Peissy mais il n'est pas facile de trouver des emplacements sur terrain communal dans un premier temps et ensuite de négocier avec les propriétaires privés quand cela est nécessaire.

M. Florian DUGERDIL, au nom de la Jeunesse de Satigny, évoque le local qui a été mis gracieusement à sa disposition dans les combles de l'école "temple" et qui est envahi par des milliers des mouches, photos à l'appui !

La Sté de Jeunesse demande donc à la Mairie s'il est possible d'entreprendre quelque chose contre cette invasion ? si non, est-il possible que la Jeunesse procède à un démontage partiel des faux plafonds afin de localiser l'infiltration des assaillantes ?

M. GUINANS relève que le même problème existait dans cette salle du Conseil, problème partiellement résolu avec l'installation des appareils que l'on peut voir.

Le problème du local de la Jeunesse sera étudié.

M. PREISIG évoque le courrier d'un habitant de Peney, adressé au Conseil municipal et dont il a une copie. Il s'agit de la charge du trafic routier sur les routes de Peney et d'Aire-la-Ville.

Cet habitant constate des fréquents dépassements de la vitesse autorisée, ce qui amène, au-delà des charges sonores, des dangers potentiels.

Il rappelle que la limitation de la vitesse est de 30 km/h pour les poids lourds et de 50 km/h ?

Il constate personnellement que les vitesses sont, à coup sûr, largement dépassées. Il en veut pour preuve que lorsque des radars mobiles sont plantés, parfois sous ses fenêtres, qu'ils flashent à presque tous les passages de véhicules.

Donc, suite à ce courrier, y-a-t-il des mesures à prendre pour au moins faire respecter les limitations de vitesse à défaut d'avoir un aménagement qui modère efficacement le trafic dans ce périmètre ?

M. GUINANS relève qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il s'agit du même cas de figure que pour la traversée du village du Satigny. Il suggère donc à M. PREISIG de faire une pétition qui sera transmise à la commission cantonale des pétitions et qui passera ensuite au Grand Conseil qui la renverra à la Commune qui mandatera un Bureau qui fera une étude en vue du ralentissement de la circulation dans le village de Peney-Dessous.

Il signale qu'un radar fixe a été posé à la route d'Aire-la-Ville.

Il reconnaît qu'il y a un problème général sur les routes cantonales à Satigny mais il ne sait pas très bien quoi faire, à part se sacrifier et remplacer les "gendarmes couchés" par "un Maire couché"...!!

M. PREISIG apprécie la réponse de M. GUINANS qui prend note de la situation. Cependant il estime que la méthode proposée pour faire avancer les choses est un peu réductrice car du moment que tout le monde est d'accord pour faire ce constat, l'économie d'une pétition pourrait être faite.

Il y a des règles de circulation qui existent et quelque part il faut les faire appliquer; ce n'est pas le rôle de la Commune mais elle peut, il en est persuadé, intervenir dans ce sens.

Mme WOLFF demande des renseignements sur les conteneurs enterrés. Il est prévu de tels emplacements au niveau de Merdisel et Pré-Gentil, notamment à côté de chez elle sur terrain privé. Elle entend beaucoup de personnes se plaindre du bruit et des odeurs et elle demande si le propriétaire privé peut refuser de mettre un emplacement à disposition ? Si la Commune ne trouve pas d'emplacement pour un tel aménagement est-ce que le ramassage continuera à se faire ?

En définitive, quelles sont les possibilités de ne pas nuire aux riverains?

M. POGET dit que l'idée des conteneurs enterrés est d'avoir moins de nuisances. Les emplacements prévus ont reçu l'accord des propriétaires.

Mme WOLFF communique que pour l'emplacement qui la concerne, l'accord n'a pas encore été donné.

M. POGET communique que le but premier du choix d'un emplacement c'est qu'il ne soit pas trop loin des habitations, mais pas non plus sous les fenêtres des habitants. Maintenant, si l'emplacement est à 150 m. les gens feront 150 m. et certains prendront leur voiture. Le but est de les situer entre 80 m. et 100 m. au maximum.

Mme WOLFF demande s'il est possible de choisir le genre de conteneurs d'un emplacement; par exemple ne pas mettre de conteneur pour le compost en raison des odeurs.

M. POGET répond qu'en principe il n'y a pas de choix puisque ces conteneurs répondent au choix de la Commune en matière de tri.

Il relève que le fournisseur assure que les conteneurs à compost, du fait qu'ils sont enterrés et plus au frais, dégagent moins d'odeurs que ceux qui sont en surface et de surcroit en plein soleil.

M. GUINANS pense qu'il y a vraiment un problème à Satigny. Les mêmes conteneurs enterrés ont été installés à Cartigny, à Avusy, à Aire-la-Ville, à La Plaine...sans problèmes. A Satigny, personne n'en veut, surtout pas sous sa fenêtre; en revanche, sous celle du voisin, il n'y a plus de problèmes !

Il faudra bien réveiller un peu de sens civique afin que ce problème de levées des ordures soit une fois résolu.

Le Président communique qu'à la fin de la séance, lui-même et Claude GUINANS convient l'Assemblée pour une collation au carnotzet afin de marquer, qui son accession au "perchoir" et qui son titre de Maire.

Le Président prononce le huis clos.

12.- NATURALISATIONS

Les dossiers de naturalisations présentés son acceptés par 17 voix (vote du Président).

Séance levée à 22h45

Philippe CARASSO
Président

Martial BETSCHART
Conseiller municipal

Philippe BOSSY
Secrétaire

Annexes : - listes local de vote
- présentation plan quadriennal.

19.10.2009/MM
pv transmis le